

ANNEXES — APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Occupation du domaine public communal — Commune de Trégastel

Annexe 1 — Fiche synthétique de projet

À remplir par le candidat. Cette fiche constitue un résumé du projet proposé pour l'occupation du domaine public.

Nom / Raison sociale du candidat	
Représentant légal	
Adresse / coordonnées	
Téléphone / e-mail	
Type d'activité proposée (food-truck, location, animation...)	
Emplacement souhaité (site précis ou proposition)	
Période d'exploitation envisagée	
Surface d'occupation (m ²)	
Besoins techniques (eau, électricité, autres)	
Présentation synthétique du projet (objectifs, public visé, retombées locales)	
Mesures environnementales et de sécurité prévues	
Redevance proposée (€ / mois ou forfait)	

Annexe 2 — Check-list des pièces à joindre au dossier

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- [] Lettre de candidature signée
- [] Extrait Kbis ou pièce d'identité du représentant
- [] Attestation sur l'honneur (absence de condamnation)
- [] Description détaillée du projet (type, durée, matériel, plan, etc.)
- [] Photographies ou croquis du matériel / food-truck / stand
- [] Plan d'implantation sur site
- [] Attestation d'assurance responsabilité civile et occupation domaine public
- [] Plan de gestion des déchets et propreté du site
- [] Évaluation environnementale succincte
- [] Proposition de redevance financière

[] Références et expériences similaires

[] Tout document complémentaire utile à l'appréciation du projet

Annexe 3 — Modèle de plan d'implantation

Le candidat doit fournir un plan clair et lisible représentant l'emplacement envisagé. Le plan peut être établi sur fond cadastral, photo aérienne ou plan du site.

Les éléments suivants doivent y figurer:

- Limites de l'espace public concerné
- Position précise du stand / food-truck / structure
- Dimensions au sol (longueur, largeur)
- Accès véhicules, piétons et secours
- Points d'eau, électricité (si utilisés)
- Espaces de tri / collecte des déchets

Joindre ce plan en format A4 ou A3 selon lisibilité.

Annexe 4 — Exigences minimales de sécurité et d'hygiène

✓ Assurance obligatoire couvrant les dommages matériels et corporels.

✓ Présence d'au moins un extincteur adapté au type d'activité.

✓ Respect des règles HACCP (hygiène alimentaire) pour la restauration mobile.

✓ Gestion des déchets : tri sélectif, évacuation quotidienne, aucun rejet dans le milieu naturel.

✓ Installation stable et sécurisée (aucun ancrage définitif sur le sol public).

✓ Interdiction de rejets d'eaux usées sur la voie publique ou le sable.

✓ Respect des horaires d'exploitation fixés par la mairie.

✓ Maintien constant de la propreté du site et de ses abords.

Signature du candidat : _____

Date : ____ / ____ / ____